

Colloque International de Bamako : Regards Croisés sur les Enjeux des Droits Humains en Afrique

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 31 JANVIER 2024

1516

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Le retrait des États de l'AES de la CEDEAO

Coup de bluff ou levier de négociation ?



CAN Cote d'Ivoire 2023
La contribution de Sangaré Sidiki Boubacar



Journée internationale de l'éducation
Pour une éducation de qualité et inclusive

Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

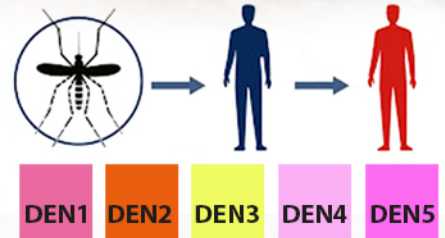


CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



5 sérotypes du virus de la dengue



SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre



DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux
- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (sommolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires
- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION



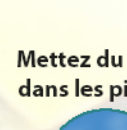
Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue*



Éviter l'eau stagnante



Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie



P.17



P.22



P.28



/ Une /

Le retrait des États de l'AES de la CEDEAO :
Coup de bluff ou levier de négociation ?

P.4

/ Breves /

Le Mali quitte la CEDEAO : Un conseil des ministres extraordinaire à Koulouba
Dossier des 27 groupes électrogènes et autres : Quel est le degré d'implication
de «Case Construction» ?

P.17

P.18

ANPE : Le dg Ibrahim Ag Nock fait le point de ses réalisations

P.19

Journée internationale de l'éducation : Pour une éducation de qualité et inclusive

P.20

/ Actualité /

Zone de Défense N°8 :

P.22

Le Commandant du PCIAT-Sud par intérim sur le terrain

Colloque International de Bamako :

P.25

Regards Croisés sur les Enjeux des Droits Humains en Afrique

/ Politique /

Retrait des états de l'AES de la CEDEAO :

P.28

Le satisfecit de « Ensemble pour un Mali Nouveau »

1er concours de l'inclusion dans les médias au Mali :

P.30

La HAC met en valeur les professionnels des médias

/ Culture & Société /

Festival culturel Ogobagna :

P.32

Clap de fin pour la 9ème édition

/ International /

Gaza : Jaaraama Afrique du Sud !

P.33

Interview de Hanane Thamik :

P.35

la vision chinoise des droits de l'homme reflète la perspective chinoise
des droits de l'homme dans son contexte socio-économique

/ Sport /

CAN Cote d'Ivoire 2023 :

P.36

La contribution de Sangaré Sidiki Boubacar

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations
(AMPI)

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass –
Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

- **Gérant:** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef:**
- **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial:** Youssouf Diarra
- **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



Le retrait des États de l'AES de la CEDEAO Coup de bluff ou levier de négociation ?

Comme la majeure partie de nos compatriotes maliens, nous avons appris la nouvelle du retrait du Mali de la CEDEAO à travers le communiqué conjoint du Burkina Faso, du Mali et du Niger en date du 28 janvier 2024.

Les raisons invoquées pour justifier leur retrait se résument, entre autres, au fait que la CEDEAO est sous l'influence de puissances étrangères, est devenue une menace pour ses États membres, n'a pas porté assistance aux États de l'AES

dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'insécurité, et a imposé des sanctions illégales, illégitimes, inhumaines et irresponsables en violation de ses propres textes.

Dès lors, cette situation requiert une



analyse lucide des raisons avancées pour motiver le retrait (1.) et (2.) de s'interroger si, dans le cas d'espèce, les Autorités de la Transition sont légitimes à retirer le Mali de la CEDEAO ?

1. Les raisons du retrait, ou une fuite en avant

La première raison réside dans le fait que la CEDEAO est sous l'influence de puissances étrangères.

Cette affirmation paraît légère. Le communiqué indique une pluralité de puissances étrangères. Nous savons tous que les relations entre les États de l'AES et la France sont tumultueuses depuis longtemps et que les canaux diplomatiques habituels ne fonctionnent pas.

Si la sortie regrettable du Président Macron à la veille d'un sommet de la CEDEAO indiquant qu'il allait s'entretenir avec le Président du Ghana n'est pas diplomatique et est inacceptable voire contreproductive, il n'est pas permis de retenir que la CEDEAO est le chambellan de puissances étrangères.

Les États de l'AES sont membres de la CEDEAO et sont signataires de toutes les conventions de cette organisation, notamment le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance depuis 1999.

L'article 1er de ce protocole additionnel stipule :

“b) Toute accession au pouvoir doit se faire à travers des

élections libres, honnêtes et transparentes.

- c) Tout changement anticonstitutionnel est interdit, de même que tout mode non démocratique d'accession ou de maintien au pouvoir.
- d) La participation populaire aux prises de décision, le strict respect des principes démocratiques et la décentralisation du pouvoir à tous les niveaux de gouvernement.
- e) L'armée est apolitique et soumise à l'autorité politique régulièrement établie ; tout militaire en activité ne peut prétendre à un mandat politique électif.”



Les autorités de la Transition du Mali ne peuvent pas raisonnablement soutenir que la CEDEAO ne devait pas prendre de sanctions à l'encontre du Mali à la suite d'un changement de régime anticonstitutionnel. Il convient d'ailleurs de préciser que lorsque la Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo a fait l'objet de sanctions par la CEDEAO, les pays de l'AEC ont pris part au vote de cette décision.

La CEDEAO n'a pas attendu non plus de puissances étrangères pour prendre des sanctions contre le Mali en 2012 lors du coup d'État contre le Président Amadou Toumani Touré (ATT).

Ce n'est d'ailleurs pas seulement la CEDEAO qui a pris des sanctions contre le Mali, il y avait également l'Union Africaine, ainsi que les États-Unis qui avaient suspendu toute coopération militaire avec le Mali.

Le Mali est un État qui a pris des engagements et doit les respecter.

Dans les pays où il y a eu un coup d'État, en application du principe de prohibition de tout changement anticonstitutionnel, la CEDEAO a appliqué les clauses du protocole additionnel.

Cette première raison ne nous paraît pas convaincante.

La deuxième raison, c'est que la CEDEAO est devenue une menace pour ses États membres, dont ceux de l'AEC.

Là encore, l'argument étonne. La CEDEAO est l'ensemble sous-régional le plus intégré en Afrique, tant sur le plan juridique qu'économique.

Il suffit de se référer aux organes de fonctionnement et aux documents administratifs communs (passeport, carte d'identité CEDEAO) - l'assurance CEDEAO pour la libre circulation - le fait de considérer chaque ressortissant d'un pays de la

CEDEAO comme un citoyen du pays d'accueil...

La libre circulation des personnes et des biens dans ce vaste ensemble ne souffre d'aucun doute.

Soutenir donc que la CEDEAO est devenue une menace contre ses États membres est également faible comme argument.

La CEDEAO est dans son rôle de condamner tout changement anticonstitutionnel, toute prise de pouvoir par les armes et, au besoin, de prendre les sanctions appropriées.

Cela se justifie d'autant plus que les États de l'AEC ont soutenu ces mêmes sanctions contre d'autres États de la CEDEAO lorsqu'il y a eu des changements anticonstitutionnels.

La troisième raison est que la CEDEAO n'a pas apporté d'assistance aux États de l'AEC dans le cadre de la lutte



contre le terrorisme et l'insécurité.

Cet argument est étonnant, nous nous souvenons qu'un conseil de paix et de sécurité de la CEDEAO s'est tenu à Bamako sous la mandature du président ATT et était consacré à la situation sécuritaire du Mali.

Nous nous souvenons également que le Nigeria a même envoyé un contingent qui était basé dans la région de Koulikoro vers Banamba.

En ce qui concerne le Mali, nous ne pouvons pas souscrire à cet argument.

La quatrième et dernière raison est que la CEDEAO a imposé des sanctions illégales, illégitimes, inhumaines et irresponsables en violation de ses propres textes. Le 9 janvier 2022, s'est tenu à Accra au Ghana, à l'invitation du Président Nana Akufo Addo, un sommet extraordinaire consacré à l'examen de la situation au Mali et en Guinée.

En marge de ce sommet, s'est tenu un sommet extraordinaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

À l'issue de ces deux sommets, des sanctions ont été prises contre le Mali [fermeture totale des frontières terrestres et aériennes des États de la CEDEAO avec le Mali, suspension de tous échanges commerciaux à l'exception des produits de première nécessité et pharmaceutiques, rappel de tous les ambassadeurs accrédités à Bamako, gel des avoirs du Mali, mise en alerte de la force d'intervention pour une éventuelle intervention militaire].

En réaction à ces sanctions, le gouvernement du Mali, dans la nuit du 9 au 10 janvier 2022, par son porte-parole, a pris acte de ces sanctions "illégalles et illégitimes" et a décidé en conséquence de la fermeture de ses frontières terrestres et aériennes, le rappel de tous ses ambassadeurs

des pays membres de la CEDEAO, la dénonciation du gel des avoirs de différentes personnes morales contrairement à l'indépendance de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest, le droit de réexaminer sa participation aux dites institutions.

Ces sanctions de la CEDEAO ont heurté les opinions publiques dans beaucoup de pays qui les ont dénoncées et ont estimé qu'après dix années de présence, les forces multinationales africaines, occidentales et onusiennes n'ont pas éradiqué le terrorisme et sa violence, mais que ce terrorisme s'est métastasé dans d'autres pays avec des conséquences déstabilisatrices.

Après cette friction, le dialogue a été renoué entre la CEDEAO et le Mali qui s'est engagé dans un délai de 24 mois pour un retour à l'ordre constitutionnel.

Entre-temps, la donne a changé, il y a



eu un changement anticonstitutionnel au Burkina Faso et au Niger avec à la clé la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) qui se soutiennent mutuellement et croient que tous les problèmes qui minent ces pays sont le fait de la CEDEAO.

L'argument est tentant et peut emporter l'adhésion auprès de bon nombre de populations de l'AES par ce récit qui est savamment construit et consistant à soutenir que la CEDEAO prend ses ordres auprès de puissances étrangères, mais il n'est pas vrai.

On peut remettre en question le fonctionnement de la CEDEAO, contester les décisions prises, appliquer la réciprocité comme le Mali l'a d'ailleurs fait, mais de là à aller jusqu'au retrait de la CEDEAO est un choix qui ne peut être décidé uniquement par le président de la Transition. A minima, si le Conseil National de Transition (CNT) est considéré comme l'organe législatif de la transition, cette décision de retrait

devrait être soumise au CNT ou faire l'objet d'un processus référendaire pour que le peuple se prononce sur cette décision grave qui le concerne en premier chef.

2. Les Autorités de la Transition du Mali peuvent-elles retirer le Mali de la CEDEAO ?

Le processus de retrait de la CEDEAO est notamment défini dans l'article 91 du Traité de la CEDEAO. Cet article précise que : « Tout État Membre désireux de se retirer de la Communauté notifie par écrit, dans un délai d'un (1) an, sa décision au Secrétaire Exécutif qui en informe les États Membres.

À l'expiration de ce délai, si sa notification n'est pas retirée, cet État cesse d'être membre de la Communauté.

Au cours de la période d'un (1) an visée au paragraphe précédent, cet État membre continue de se conformer

aux dispositions du présent Traité et reste tenu de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du présent Traité ».

À la suite de l'annonce de retrait des pays de l'ASE, la Commission de la CEDEAO par communiqué de presse en date du 28 janvier 2024 a indiqué que : « L'attention de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [Commission de la CEDEAO] a été attirée sur un communiqué diffusé sur les télévisions nationales du Mali, du Burkina Faso et du Niger annonçant la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de se retirer de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO n'ayant pas encore reçu de notification formelle directe des trois États membres concernant leur intention de se retirer de la Communauté.

La Commission de la CEDEAO, sous la direction de l'Autorité des

chefs d'État et de gouvernement, a travaillé assidûment avec ces pays pour la restauration de l'ordre constitutionnel.

Le Burkina Faso, le Niger et le Mali restent des membres importants de la Communauté et l'Autorité reste déterminée à trouver une solution négociée à l'impasse politique.

La Commission de la CEDEAO reste saisie de l'évolution de la situation et fera de nouvelles déclarations à mesure que la situation évolue ».

Il en résulte donc que les États de l'ASE n'ont pas respecté la démarche à suivre pour se retirer de l'organisation si l'on se réfère au communiqué précité de la CEDEAO.

Quoiqu'il en soit et quelles que puissent être les raisons précédemment citées par les États de l'ASE, les autorités de la Transition en ce qui concerne le Mali, n'ont pas le pouvoir de décider du retrait du Mali de la CEDEAO. Les autorités de la Transition indiquent régulièrement qu'elles sont animées par leur seule volonté de mettre en œuvre les recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR - Point 10 Politique étrangère – Coopération Internationale – Maliens établis à l'extérieur – Intégration Africaine) et que toutes leurs décisions sont guidées par trois (principes) – le respect de la souveraineté du Mali – le respect du choix des partenaires stratégiques du Mali – la prise en

compte des intérêts supérieurs du peuple.

Le retrait de la CEDEAO ne s'inscrit absolument ni dans la mise en œuvre des ANR, et encore moins dans l'application de ces trois principes qui sont censés guider l'action des autorités de la Transition.

À notre avis, les autorités de la Transition n'ont pas la capacité et la légitimité pour décider du retrait du Mali de la CEDEAO.

Les raisons du retrait se trouvent ailleurs que celles citées dans le communiqué conjoint.

Il ne fait aucun doute que le retour à l'ordre constitutionnel n'est pas inscrit à l'agenda des autorités de la Transition du Mali. La preuve, c'est le report sine die des élections qui a été décidé par les Autorités de la Transition.

Que les Autorités de la Transition engagent des négociations avec la CEDEAO pour essayer de rallonger la durée de la transition si elles estiment que les élections transparentes ne peuvent pas être organisées aux dates initialement prévues est une chose qui peut s'entendre.

Mais de là à quitter la CEDEAO est un pas qu'il ne faut pas franchir.

Les États de l'AES ont tout à perdre de cette sortie. Pour ce qui

concerne le Mali, nous dépendons de la Côte d'Ivoire et du Sénégal pour acheminer le principal produit d'exportation, le coton, et importons les hydrocarbures principalement de la Côte d'Ivoire.

Les conséquences seront plus désastreuses qu'avantageuses pour les États de l'AES.

Ce retrait est un jour triste pour qui connaît le Mali qui a consacré un titre à l'Unité africaine dans toutes ses Constitutions, y compris la dernière réforme constitutionnelle ayant consacré la quatrième République, à travers son article 180 en indiquant qu'il est prêt à abandonner partiellement ou totalement sa souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine.

Il ne faut désespérer de rien. Nous fondons l'espoir que les autorités de la Transition de l'AES discuteront avec la CEDEAO en vue de leur maintien dans cet ensemble sous-régional qui présente un avantage certain pour les populations de la CEDEAO.

Ce serait un échec pour la CEDEAO et les États de l'AES s'ils n'arrivaient pas à parvenir à une solution négociée face à cette situation et certainement un drame pour les peuples de la CEDEAO.

Me Daouda BA,

■ Avocat aux Barreaux de Paris et du Mali



SALON DES
MEDIAS
DU MALI

3 EME
ÉDITION



DU 09 AU 12 MAI
2024

l o a d i n g . . .

■ Issiaka Tamboura



Pour l'histoire

Ça commence ! Le parti USR de Nouhoum Togo donne sa position.

Au suivant !



Union pour la Sauvegarde de la République
Dignité - Travail - Justice

Communiqué relatif au retrait des pays membres de l'AES de la CEDEAO et à l'annonce de la fin de l'accord d'Alger.

En effet, le jeudi 25/01/2024, les autorités maliennes ont annoncé la fin de l'accord d'Alger signé en 2015. Par conséquent, l'USR salue et accompagne cette décision responsable, patriotique et réfléchie de nos autorités par rapport à un accord mal conçu et impossible à appliquer. Le parti USR a toujours dénoncé la posture hypocrite et ambiguë de l'Algérie dans la crise malienne. L'USR exhorte toutes les composantes de la société civile à soutenir nos autorités dans le sens du respect et de la souveraineté de notre chère patrie, le Mali. Rappelons aussi que le dimanche 28/01/2024, suite à un communiqué conjoint des pays de l'AES, le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger annoncent leur retrait de la CEDEAO avec effet immédiat. Les raisons évoquées dans le communiqué sont largement partagées au sein de l'opinion des trois pays. Nous pouvons citer entre autre : l'ingérence flagrante des pays extérieurs à la Zone CEDEAO dans les affaires quotidiennes de l'institution, l'embargo inhumain que nos pays ont vécu en violation de tous les textes en vigueur, la non participation de la CEDEAO dans la lutte contre le terrorisme qui menace de façon existentielle nos trois pays depuis plusieurs années et enfin la menace de l'institution d'entrer en guerre contre un de ses pays membres. L'USR salue donc cette décision salutaire, patriotique, populaire et légitime. Il est sans équivoque que ce choix est celui de la grande majorité de la population de l'AES. L'USR exhorte également toutes les forces vives de l'AES de façon générale et particulièrement celles du Mali à plus d'engagement et de soutien pour mener à bon port ce combat sans retour. L'USR se dit fière et honorée. L'USR présente ses condoléances aux familles des victimes du récent effondrement d'une mine artisanale sur un site d'orpaillage de kobada (Kangaba) qui a fait plusieurs victimes. L'USR prie pour le repos éternel de nos victimes militaires et civiles et prompt rétablissement aux blessés.

Vive l'AES !

Vive le Mali !

Vive la justice dans le monde !

Le Président de l'USR
Nouhoum TOGO
Officier de l'Ordre National du Mali



Bamako, le 30 / 01 / 2024

Badalabougou, Rue 134, Porte 227 - Tél.: +223 20 80 50 50 / 66 63 66 63
E-mail : usrmali1960@gmail.com

■ Issiaka Tamboura



Les partis politiques maliens qui font comme s'ils dorment là, on considère que vous êtes tous d'accord avec la sortie du Mali de la CEDEAO, et avant, la caducité de l'APR. Si vous sortez demain pour dire toute chose contraire, le peuple vous attend avec des manabèlè. Soit on est d'accord, soit on n'est pas d'accord.

Allah Sago Aw sago !



■ Issiaka Tamboura



Les autorités maliennes attendent quoi pour appeler Askia Modibo et changer sa vie ?

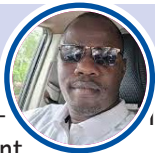
Son morceau en soutien aux aigles, traverse les époques, perce les cœurs et fait raviver la fibre patriotique. Ce chef-d'œuvre n'a pas de prix. Pendant que son auteur vit quelque part comme vaurien.

Autorités, prenez l'argent des fils du pays et donnez-lui dans un cadre constructif. On est d'accord ! Il n'a qu'à vivre dignement toute sa vie.

Qui n'est pas d'accord ? En tout cas celui qui va attendre que le Monsieur décède pour venir parler de décoration, va me trouver sur son chemin.

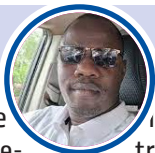


■ Issiaka Tamboura



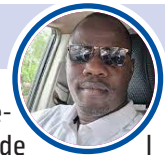
Le Gouvernement rassure la population que toutes les dispositions seront prises pour préserver les intérêts des populations conformément au trois (03) principes édictés qui guident désormais l'action publique à savoir : le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires opérés par le Mali et la défense des intérêts du peuple malien dans les décisions prise (Conseil des ministres).

■ Issiaka Tamboura



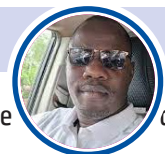
En vue de prendre en charge les conséquences éventuelles du retrait conjoint du Burkina Faso, du Mali, et du Niger de la CEDEAO, un comité de pilotage de haut niveau sera mis en place pour exploiter ce retrait comme une opportunité de développement, de paix, de stabilité et de réaffirmation de la souveraineté (Conseil des ministres).

■ Issiaka Tamboura



Selon mes informations suite au retrait du Burkina, du Mali et du Niger de la CEDEAO, le Premier ministre, Chef Choguel Kokalla MAIGA, rencontre les acteurs du secteur privé le mercredi, 31 janvier 2024 à 14 heures au CICB, dans la salle de 1000 places.

■ Issiaka Tamboura



La CEDEAO est officiellement informée du retrait du Mali de l'organisation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DIRECTION AFRIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Koulouba, le 29 JAN 2024

N° 500063 /MA/CI-SG-D.Af

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali présente ses compliments à la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

Par Communiqué conjoint en date du 28 janvier 2024 le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger informent de leur décision de se retirer conjointement et sans délai de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

A cet égard, la présente communication vaut notification formelle de cette décision à la Commission de la CEDEAO, Autorité dépositaire et pour l'information des Etats membres de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les Organisations pertinentes.

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali saisit cette occasion pour renouveler à la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) les assurances de sa considération distinguée.

Commission de la Communauté Economique
des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- ABUJA -



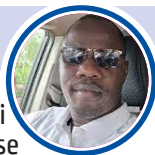
■ Issiaka Tamboura



Selon mes informations, l'audience de la comparution en Appel de Si-riki Kouyaté a pris fin. Le délibéré est prévu pour le 5 mars prochain.

Rappel : le délibéré du procès en Appel de Ben Le Cerveau est aussi prévu pour le 19 février.

■ Issiaka Tamboura



Après avoir comparu aujourd'hui «pour injures» au chef de l'État, Rose Doumbia bénéficie plutôt de la clémence de la cour d'Appel. Mais, elle reste en prison pour d'autres faits retenus contre elle par le parquet.

■ Issiaka Tamboura



Selon mes informations, après une audition de fonds tenue sur le dossier du Chroniqueur Ras Bath, aujourd'hui à la Cour d'appel de Bamako, le délibéré est prévu pour le 5 mars prochain.

■ Issiaka Tamboura



Selon mes informations, Assikadeye Ag Waerzagane, Coordinateur Hcua Kidal et vice-président de la coordination régionale de la CMA Kidal [jusqu'au au 13 novembre 2023] a été mis aux arrêts.



■ Issiaka Tamboura



Selon mes informations, en comparation ce matin devant le tribunal du pôle national chargé de la lutte contre cybercriminalité, la demande de liberté provisoire du prêcheur Chouala Bayaya Haïdara a été rejetée. Il retourne à Dioïla.

■ Issiaka Tamboura



La CEDEAO dit niet. En Moré on dit Ayyay. En bambara on dit Patti. En haoussa on dit Kalakala !

COMMISSION DE LA CEDEAO COMMUNIQUÉ

L'attention de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a été attirée sur un communiqué diffusé sur les télévisions nationales du Mali et du Niger annonçant la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de se retirer de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO n'a pas encore reçu de notification formelle directe des trois États membres concernant leur intention de se retirer de la Communauté.

La Commission de la CEDEAO, sous la direction de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement, a travaillé assidûment avec ces pays pour la restauration de l'ordre constitutionnel. Le Burkina Faso, le Niger et le Mali restent des membres importants de la Communauté et l'Autorité reste déterminée à trouver une solution négociée à l'impasse politique.

La Commission de la CEDEAO reste saisie de l'évolution de la situation et fera de nouvelles déclarations à mesure que la situation évolue.

Abuja, le 28 janvier 2024

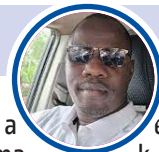


Maître Cheick Oumar Konaré

4 min · 🌐

Lorsque mon ami était fou, il croyait que la lune le suivait ! Maintenant qu'il est guéri, il affirme que chaque pays a sa lune. 🏃

■ Issiaka Tamboura



Selon la Cmas, l'imam Dicko a été victime d'un empoisonnement à Bamako. Actuellement en Algérie, ses ouailles affirment qu'il y est en observation.

Communiqué conjoint

Ce jour, 27 janvier 2024, la Cmas de l'imam Mahmoud Dicko a reçu à son siège une forte délégation de partis et associations, venue apporter leur soutien à leur parent, le Cheick Imam Mahmoud Dicko qui a été victime d'un empoisonnement à Bamako.

pour précision, l'imam est actuellement en Algérie sur invitation du Président de la République de ce pays, - mais aussi en observation médicale

Après des échanges fructueux sur l'imam et le Mali, l'ensemble des participants ont décidé de se réunir dans les plus brefs délais pour travailler ensemble et porter une seule voix par rapport à toute situation concernant le Mali.

Les entités :

- CODEM
- Kaoural Renouveau International
- Mouvement JIGUIYA KOURA
- Association Wuli ki djo Mali ye
- Nvpn
- Association Jamaa Espoir
- Cmas



COMMUNIQUÉ

DIRECTION GÉNÉRALE



INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

La Direction Générale porte à la connaissance des pensionnés de l'INPS que l'objectif du contrôle physique est d'identifier les bénéficiaires de pensions afin d'éviter que des droits ne soient payés à des personnes non indiquées.

A cet effet, elle informe tous les bénéficiaires de pension que **l'absence du contrôle physique entraîne systématiquement la suspension des droits à partir de janvier 2024.**

La Direction Générale sait compter sur votre bonne compréhension.

Bamako, le 03 janvier 2024

La Direction Générale

COMMUNIQUÉ

N°2024-004/DG-INPS



INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

Le Directeur Général de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) informe les rentiers d'accident du Travail du District de Bamako, que l'INPS procédera à un **contrôle physique de tous les rentiers de Bamako.**

Le contrôle se déroulera dans toutes les Agences des Communes de l'INPS pour la période allant du **15 janvier au 24 janvier 2024.** Le contrôle concerne tous les modes de paiements (caisse, virement bancaire).

Les bénéficiaires doivent se munir des pièces suivantes :

- ***La pièce d'identité en cours de validité***
- ***Le carnet AT ou le N°AT***

La Direction Générale sait compter sur votre bonne compréhension.

Bamako, le 10 janvier 2024

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
OUSMANE KARIM COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

Le Mali quitte la CEDEAO : Un conseil des ministres extraordinaire à Koulouba

Le 29 janvier 2024, une session extraordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue au Palais de Koulouba, sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition et Chef de l'État. Cette réunion a été marquée par une décision cruciale concernant le retrait du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La CEDEAO, fondée en 1975 à Lagos, Nigéria, avait pour objectif de promouvoir l'intégration entre les États de la sous-région. Cependant, après 49 ans d'existence, les membres de l'Alliance des États du Sahel ont décidé conjointement de se retirer, déplorant le décalage entre les idéaux fondateurs et les actions de l'organisation régionale.

La déclaration conjointe des pays du Sahel, publiée le 28 janvier 2024, souligne l'éloignement de la CEDEAO de ses principes fondateurs et du panafricanisme. La communauté régionale est désormais perçue comme une menace pour les États membres et leurs populations, plutôt que comme un instrument favorisant le bien-être.

Le gouvernement malien met en avant les avantages du retrait de la CEDEAO. Il souligne la nécessité de mettre

en place un comité de pilotage de haut niveau pour gérer les conséquences du retrait et le transformer en une opportunité de développement, de paix, de stabilité et de réaffirmation de la souveraineté.

Le retrait collectif du Burkina Faso, du Mali et du Niger est présenté comme une réponse stratégique aux dérives organisationnelles de la CEDEAO. Le gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des populations, en se basant sur trois principes fondamentaux : le respect de la souveraineté du Mali, le respect des choix stratégiques et des partenaires choisis par le Mali, ainsi que la défense des intérêts du peuple malien dans toutes les décisions prises.

Cette décision historique met en évidence l'importance accordée à la souveraineté nationale et la volonté de réaligner les choix stratégiques du Mali avec ses besoins spécifiques. La mise en place du comité de pilotage de haut niveau témoigne de l'engagement du gouvernement à transformer cette décision en une opportunité positive pour le pays et la région.

Alors que le Mali entre dans une nouvelle ère de relations régionales, le monde observe attentivement les conséquences et les développements qui découleront de cette décision souveraine. L'avenir dira si ce retrait marque un tournant stratégique dans l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Fatou Sissoko



Dossier des 27 groupes électrogènes et autres : Quel est le degré d'implication de «Case Construction» ?

Les Maliens se demandent jusqu'à présent quel est le niveau d'implication du patron de la société Case Construction dans l'affaire de fourniture des 27 groupes électrogènes, qui est actuellement en cours d'instruction devant la Cour suprême.

Dans cette affaire d'achat des 27 groupes électrogènes et transformateurs, la Cour suprême a déjà arrêté plusieurs personnes pour «faux et usage de faux» ainsi que pour atteinte aux biens publics. Cependant, il n'y a apparemment aucune information concernant l'interpellation ou l'interrogation d'Adama Sanogo, le responsable de la société Case Construction, dans le cadre de cette affaire.

Jusqu'à présent, il semble que ce dernier n'ait pas été inquiété par la justice. Est-ce qu'il sera convoqué devant le juge ou non ? Qu'est-ce qui bloque cette situation ? Si la justice a ses raisons, l'opinion publique est également curieuse à ce sujet, d'autant plus que la société «Case Construction» est connue pour être régulièrement impliquée dans les marchés de l'Electricité du Mali (EDM). Cette société à responsabilité limitée (SARL) de droit malien, avec un capital social de 1 000 000 F CFA, est enregistrée au Registre du commerce au crédit immobilier de Mopti. Son siège social se trouve à Tombouctou, dans le quartier Babaradjarou Belafarandi.

Elle est représentée par Adama Sanogo, son gérant, qui réside au Quartier-Mali. Case Construction est partenaire de GEN POWER GENERATOR, une entreprise spécialisée dans la fourniture et l'installation de groupes électrogènes de marque PERKINS.

Source : ARCECIEL



ANPE:**Le dg Ibrahim Ag Nock fait le point de ses réalisations**

Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), M. Ibrahim Ag Nock, a tenu une conférence de presse le vendredi 29 décembre 2023 dans les locaux de l'ANPE. L'objectif de cette rencontre avec les médias était de faire le bilan des activités programmées pour l'année 2023 et de présenter les différentes réalisations de l'ANPE en termes de création et de promotion de l'emploi.

«Sur les 88 activités programmées, l'Agence en a réalisé 56, soit 81,8 %. Seize activités sont en cours d'exécution et 16 activités (18,2 %) n'ont pas été réalisées», a déclaré le DG Ag Nock en introduction.

Selon lui, l'objectif général de cette conférence de presse était d'informer les acteurs du marché du travail (employeurs, utilisateurs) et la population en général sur l'état d'avancement du Programme de travail annuel (PTA) 2023 et les différentes réalisations de l'ANPE en termes de création et de promotion de l'emploi.

Il s'agit notamment des travaux d'intermédiation (sur les 6 activités prévues, 5 ont été réalisées ou sont en cours d'exécution, soit 83,3 %) ; de la promotion de l'auto-emploi (sur les 24 activités programmées, 23 ont été réalisées ou sont en cours d'exécution, soit 95,8 %) ; du perfectionnement et de la reconversion (sur les 11 activités programmées, 11 ont été réalisées, soit 72,7 %) ; de la communication (sur les 13 activités, 12 ont été réalisées, soit 92,3 %) ; de la coopération et de la migration professionnelle (sur les 9 activités programmées, 7 ont été réalisées, soit 77,8 %) ; des études et de la production de statistiques (6 activités réalisées sur 11 programmées, soit 54,5 %).

À l'issue de cette conférence de presse, des perspectives d'innovation pour l'ANPE ont été présentées, ainsi qu'un plan d'action déjà soumis au Ministre de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Une étude de faisabilité pour la validation d'une large base de données numérique (demandes, sélection, etc.) au profit des demandeurs d'emploi a été réalisée. L'utilité de cette base de données fera l'objet d'une communication médiatique, a-t-il précisé.

Il convient également de mentionner que l'ANPE a entamé en 2021 la mise en œuvre de son nouveau Plan stratégique de développement (PSD) pour la période 2021-2025. Ce nouveau PSD est la continuité de l'ancien PSD et vise à faire de l'ANPE un service public de

l'emploi performant pour la promotion de l'emploi et des compétences pour tous d'ici 2025.

En 2023, l'ANPE a enregistré 3006 demandes d'emploi, délivré 1124 attestations, effectué 4397 régularisations, immatriculé 1129 travailleurs et effectué 1489 visites d'entreprises, pour ne citer que quelques chiffres.

Malgré ces réalisations, M. Nock a mentionné quelques contraintes de fonctionnement, telles que la faible mobilisation des ressources financières, l'insécurité dans certaines régions du pays, ainsi que le manque de ressources humaines et matérielles.

Mariam KONE
L'ENQUÊTEUR



Journée internationale de l'éducation Pour une éducation de qualité et inclusive

La cérémonie d'ouverture de la Journée internationale de l'Éducation a été co-présidée par les ministres de l'Éducation nationale, Dr Amadou Sy Savané, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr Bouréma Kansaye, au Centre national des Ressources de l'Éducation Non formelle, le mercredi 24 janvier 2024. La cérémonie a enregistré la présence de personnalités éminentes de la communauté éducative.

Le Mali, comme d'autres pays du monde, a célébré cette journée le 24 janvier 2024. Le thème retenu pour cette édition est : «Apprendre pour une paix durable». Ce thème a été reconduit en raison de sa pertinence et de son actualité pour le Mali, qui est en quête d'une paix durable après plus d'une décennie de guerre imposée par des forces obscures et fanatiques. Cela constitue une violation des droits des enfants, de leur éducation et les expose à de nombreux fléaux tels que l'enrôlement dans des forces malveillantes, l'exode rural et la cohabitation entre les peuples. L'objectif est de souligner l'importance cruciale de l'éducation pour un retour à la paix et à la sécurité dans le pays. Il convient

de rappeler que 244 millions d'enfants et de jeunes ne vont toujours pas à l'école et que 771 millions d'adultes ne maîtrisent pas les compétences en alphabétisation.

Le ministre de l'Éducation nationale, Dr Amadou Sy Savané, a profité de cette occasion opportune pour rappeler les défis actuels liés au processus de refondation de l'État en cours et la nécessité de réconciliation nationale. Le Mali a besoin d'une plus grande implication des populations dans la vie de leur école. Cette implication n'est possible que si les populations sont suffisamment informées, éduquées et formées. Il a également souligné les efforts déployés par le gouvernement du Mali, ainsi que les initiatives et les engagements des plus hautes autorités en vue d'améliorer la qualité de l'éducation, en appréciant la collaboration des partenaires à sa juste valeur.

Reconnu pour son engagement à redorer le blason de notre système éducatif, le ministre de l'Éducation nationale, Dr Amadou Sy Savané, a rappelé que le département de l'éducation, en partenariat avec tous les acteurs de l'école, travaille activement pour relever les nombreux défis du système éducatif en prenant des mesures pour préparer les apprenants d'aujourd'hui à faire face à un monde en mutation rapide, conformément aux recommandations du Sommet de New-York sur la transformation de l'éducation en 2022.

Ibrahim Sanogo





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux

niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites ;

Article 6 : Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Zone de Défense N°8 : Le Commandant du PCIAT-Sud par intérim sur le terrain



Le Commandant intérimaire du Poste de Commandement Inter Armées Théâtre-Sud de l'Opération « Maliko » (PCIAT-Sud), le Colonel-major Boubacar Yassanry SANOGHO, a terminé sa visite de 4 jours dans la Zone de Défense N°8 à Sikasso, plus précisément dans les localités de Hèrèmakono et Dandèresso.

Il était accompagné d'une délégation importante comprenant le Chef CO à l'Etat-major Général des Armées, le Lieutenant-colonel Seyba SISSOKO, l'Officier de Renseignement au PCIAT-Sud, le Capitaine Mahamadou Diogou KEÏTA, ainsi que plusieurs autres collaborateurs.

Cette visite, qui a débuté le jeudi et

s'est terminée le dimanche 28 janvier 2024, s'inscrivait dans le cadre des directives opérationnelles du Chef d'Etat-major Général des Armées, qui demande aux chefs militaires d'effectuer régulièrement des visites d'autorité sur le terrain.

L'objectif était de constater les conditions de vie et de travail des



soldats engagés sur les théâtres d'opération, ainsi que de féliciter, d'encourager, de conseiller et de redonner confiance aux troupes sur le terrain.

À son arrivée à Sikasso, le Colonel-Major Yassanry SANOGHO, Commandant du PCIAT-Sud, a été accueilli par le Colonel Djibril KONE, Commandant de la Zone de la Région Militaire N°8.

Après les honneurs militaires, le Colonel-major s'est rendu à Hèrèmakono, à une quinzaine de kilomètres de la ville de Sikasso, où il a rencontré successivement le Chef de Poste de

la Gendarmerie, l'Adjudant-chef Mahamoud B FOFANA, et celui de la Police Nationale, le Major Bakary SANGARE.

Il s'est également rendu avec sa délégation au Bureau Secondaire des Douanes de Hèrèmakono, où il a échangé avec l'Inspecteur des Douanes Bakary SIDIBE sur la situation globale de la sécurité dans la localité.

Les différents responsables ont exprimé des besoins indispensables pour l'accomplissement de leurs missions régaliennes, qui consistent à assurer la protection de la popula-

tion et de leurs biens.

Enfin, le Commandant intérimaire du PCIAT-Sud s'est rendu à Danderesso, où sont cantonnés les éléments du Groupement d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention (GARS) de la Gendarmerie.

Sur place, le Lieutenant Abdoulaye Seydou KOÏTA, Chef Détachement de Danderesso et Commandant d'Escadron GARS 3, a fait un point sur la situation sécuritaire de cette localité.

Le Chef Détachement de Danderesso a salué l'initiative de la hié-

rarchie, qui réconforte le moral des troupes selon ses dires. Il a affirmé que ce geste montre que la hiérarchie pense à eux dans les moments difficiles.

Le Lieutenant KOÏTA a rassuré que la situation sécuritaire à Danderesso est réconfortante, notamment grâce à l'aide de la population et des notabilités. Il a déclaré que le Chef Détachement de Danderesso collabore étroitement avec la population. Parlant de mesures de sécurité, il a affirmé qu'ils disposent de dispositifs de haut niveau qui leur permettent de se protéger et de protéger la population de Danderesso et des environs.

«Nous avons renforcé notre dispositif de sécurité pour s'adapter à la réalité du terrain», a conclu le Lieutenant Abdoulaye Seydou KOÏTA.

Lors des échanges avec les hommes dans les différents postes de sécurité, le Commandant du PCIAT-Sud, le Colonel-major Boubacar Yassanry SANOGHO a félicité les hommes pour le travail acharné accompli sur les différents théâtres d'opération. Avant de leur adresser ses encouragements et de leur rappeler leurs missions premières qui consistent à

assurer la protection, la sauvegarde de l'intégrité du territoire national et la protection des personnes et de leurs biens.

Le Colonel-major n'a pas manqué de leur rappeler le respect du Droit International Humanitaire avant de les exhorter à faire preuve de discipline, de rigueur et de cohésion.

Le Colonel-major SANOGHO a conseillé aux troupes sur le terrain l'importance de l'entente, du vivre ensemble et de la synergie d'action, quelles que soient les différences d'armes ou de corps. Il leur a recommandé d'être plus vigilants, déterminés et engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Le Commandant du PCIAT-Sud a également remercié la population pour son précieux soutien aux Forces de Défense et de Sécurité dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes. Avant de les inviter à conseiller certaines d'entre elles de se désolidariser des groupes terroristes qui se cachent parmi elles pour mener des actions barbares et attaquer les Forces de Défense et de Sécurité. Il les a encouragées à avoir confiance en les FAMA, qui sont selon lui les seuls garants de la paix.

Enfin, le Colonel-major a abordé les doléances exprimées par les hommes sur le terrain auprès des autorités. Il a assuré qu'il rendrait compte dès son arrivée à qui de droit afin qu'ils puissent bénéficier de l'aide précieuse dont ils ont besoin pour mener à bien leurs missions de sécurisation. Selon lui, des solutions seront trouvées pour atténuer les difficultés auxquelles ils font face afin de leur permettre d'exécuter leurs missions comme souhaité.

À l'issue de sa visite, le Colonel-major a constaté la détermination des hommes à défendre la patrie tout en espérant que les conseils prodigués contribueront à la réussite de leur mission.

De retour, le Commandant du PCIAT-Sud, le Colonel-major Boubacar Yassanry SANOGHO, a fait une escale à Bougouni pour constater avec le tout nouveau Gouverneur de ladite région, le Général de Brigade Ousmane WELE, l'évolution des travaux du nouveau Camp de Bougouni.

■ 1ère CI Oumou Diakité

Source DIRPA

Abonnez-vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp:70 44 22 23 - Mail:@gmail.com

Site:www.malikile.com

Colloque International de Bamako : Regards Croisés sur les Enjeux des Droits Humains en Afrique



Le Colloque International de Bamako, intitulé «Regards Croisés sur les Enjeux des Droits Humains en Afrique», s'est tenu aujourd'hui à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako. Cet événement majeur a réuni des experts nationaux et étrangers, des ministres, des universitaires et des représentants d'organisations internationales afin de discuter des défis actuels et des solutions à apporter en matière de droits humains sur le continent africain.

Organisé par l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et le Centre d'Études, de Recherche et de Prospective en Afrique (CERPA), ce colloque a bénéficié de la présence du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Monsieur Mamoudou Kassogue.

Le Ministre a souligné l'importance de cette réunion d'experts nationaux et étrangers, mettant en avant

les enjeux actuels liés aux droits humains en Afrique. Il a salué la présence des universitaires venus de plusieurs pays africains, des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Le Ministre a rappelé le rôle historique de l'Afrique dans la promotion des droits humains, en mettant en lumière la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples. Il a éga-

lement souligné les efforts continus du gouvernement malien dans la protection et la promotion des droits humains, illustrés notamment par l'Examen Périodique Universel devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies.

Le Colloque se poursuivra pendant deux jours, avec pour perspective que les résultats des échanges contribueront à améliorer les instruments juridiques et les politiques publiques en faveur de la protection des droits humains en Afrique. En conclusion, le Ministre a exprimé sa reconnaissance envers les organisateurs, les partenaires et tous les participants, et a souhaité une pleine réussite aux travaux du Colloque International de Bamako

sur les Droits Humains en Afrique. Le Ministre a souligné l'importance de la réunion d'experts nationaux et étrangers, mettant en avant les enjeux actuels liés aux droits humains en Afrique. Il a salué la participation des universitaires venus de plusieurs pays africains, ainsi que celle des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Le Ministre a rappelé le rôle historique de l'Afrique dans la promotion des droits humains, en mettant notamment en lumière la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples. Il a également souligné les efforts continus du gouvernement malien dans la protection et la pro-

motion des droits humains, comme en témoigne l'Examen Périodique Universel devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies. Le Colloque se déroulera pendant deux jours, dans le but que les échanges entre les participants contribuent à améliorer les instruments juridiques et les politiques publiques en faveur de la protection des droits humains en Afrique. En conclusion, le Ministre a exprimé sa gratitude envers les organisateurs, les partenaires et tous les participants, tout en souhaitant pleinement la réussite des travaux du Colloque International de Bamako sur les Droits Humains en Afrique.

■ **Karamoko B Keita**



Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme





**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**APPEL
GRATUIT**

**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Retrait des états de l'AES de la CEDEAO

Le satisfecit de « Ensemble pour un Mali Nouveau »



Le Mouvement «Ensemble Pour un Mali Nouveau» exprime sa satisfaction concernant le retrait de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans un communiqué conjoint diffusé le 28 janvier 2024, les gouvernements du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger ont annoncé cette décision historique.

Le Mouvement «Ensemble Pour un Mali Nouveau» salue cette décision

courageuse, qui a été prise sous le leadership du Capitaine Ibrahim TRAORE, Chef de l'Etat du Burkina Faso, du Colonel Assimi GOITA, Chef de l'Etat de la République du Mali, et du Général de Brigade Abdourahmane TIANI, Chef de l'Etat de la République du Niger.

Selon le Mouvement, cette décision fait suite à l'échec de nombreuses négociations avec les dirigeants de la CEDEAO, qui ont réorienté les objectifs de l'organisation sous la pression de puissances extra-afri-

caines. Les dirigeants de la CEDEAO sont donc tenus pour responsables de l'affaiblissement de l'organisation régionale et de l'impopularité croissante auprès des populations, en raison des sanctions jugées injustes, inhumaines, illégales, illégitimes et intolérables imposées aux peuples qu'ils sont censés protéger.

Le Mouvement «Ensemble Pour un Mali Nouveau» reste convaincu que les Chefs d'Etat de l'Alliance des Etats du Sahel ont pris cette décision en tenant compte de tous les aspects et paramètres, et demeure confiant quant à un avenir prometteur pour l'AES.

Cet événement marque un tournant dans les relations entre l'Alliance des Etats du Sahel et la CEDEAO, et suscite des interrogations quant aux conséquences de ce retrait sur la coopération régionale et les dynamiques politiques en Afrique de l'Ouest.

Il convient de noter que la CEDEAO est une organisation régionale qui vise à promouvoir l'intégration économique et le développement durable en Afrique de l'Ouest. L'Alliance des Etats du Sahel, quant à elle, regroupe le Burkina Faso, le Mali et le Niger, et vise à renforcer la coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme dans la région sahélienne.

Le retrait de l'Alliance des Etats du Sahel de la CEDEAO soulève des questions quant à l'avenir de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest. Il reste à voir quelles seront les conséquences de cette décision sur les relations politiques, économiques et sécuritaires entre les pays de la région.

Lire en encadré le communiqué intégral du mouvement

**COMMUNIQUE N° 13 DU MOUVEMENT
« ENSEMBLE POUR UN MALI NOUVEAU » SUR LE RETRAIT
DE L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**



Le Mouvement Ensemble Pour un Mali Nouveau a appris avec beaucoup de ferveur le Communiqué Conjoint des Gouvernements du Burkina Faso, de la République du Mali et de la République du Niger concernant le retrait sans délai de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), diffusé le 28 janvier 2024 simultanément sur les antennes nationales des trois pays.

Le Mouvement Ensemble Pour un Mali Nouveau salue cette décision historique et courageuse prise sous le leadership de Leurs Excellences, le Capitaine Ibrahim

TRAORE, Chef de l'Etat du Burkina Faso, le Colonel Assimi GOITA, Chef de l'Etat de la République du Mali et le Général de Brigade Abdourahamane TIANI, Chef de l'Etat de la République du Niger.

Le Mouvement Ensemble Pour un Mali Nouveau est conscient que cette décision est intervenue suite à l'échec de bon nombre de négociations avec les dirigeants de la CEDEAO qui, sous la pression de puissances extra-africaines, ont totalement réorienté les objectifs de l'Institution. Les dirigeants de la CEDEAO portent donc une lourde responsabilité dans l'affaiblissement de l'Organisation régionale et dans la montée de son

impopularité au sein des populations, en raison notamment des sanctions irréflechies, injustes inhumaines, illégales, illégitimes et intolérables imposées aux peuples qu'ils sont censés protéger.

Le Mouvement Ensemble Pour un Mali Nouveau demeure convaincu que les Chefs d'Etat de l'Alliance des Etats du Sahel, en prenant cette décision, ont analysé tous les contours et les paramètres et reste confiant quant à l'avenir radieux de l'AES.

Bamako, le 29 janvier 2024.

Président,
Makan Moussa Kanouté

1er concours de l'inclusion dans les médias au Mali : La HAC met en valeur les professionnels des médias



Le samedi 27 janvier 2024, à l'hôtel Radisson Collection, s'est tenue la cérémonie de remise des prix du premier concours de l'inclusion dans les médias au Mali. Présidé par le ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Alhamdou Ag Ilyène, l'événement a réuni de nombreuses personnalités, dont le ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, Abdul-Kassim Ibrahim Fomba.

Organisé par la Haute Autorité de la Communication (HAC), ce concours

avait pour objectif de mettre en valeur les professionnels des médias qui ont contribué à promouvoir l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap (PVH) dans les programmes de leur organe de presse.

Lors de la cérémonie, le président de la HAC, Gaoussou Coulibaly, a souligné l'importance de prendre en compte la question du genre dans les élections et a prodigué des conseils aux récipiendaires en déclarant : «C'est le plus dur qui commence pour vous, car quand

on se hisse à un certain niveau, l'important c'est de s'y maintenir». Le représentant Pays de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), Mathias Hounké, a également pris la parole pour expliquer que cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet de promotion de l'intégrité électorale au Mali, financé par l'USAID et le Bureau Afrique de la Fondation pour les sociétés ouvertes.

Le jury, composé d'experts, a examiné 36 œuvres relevant de trois genres d'émissions en bambara ou

en français (débats, journaux télévisés, magazines) et a récompensé douze journalistes, trois dans chacune des quatre catégories de médias retenues.

Dans la catégorie Télévision, les lauréats sont Bandiougou Tounkara et Zoumana Traoré de Mandé TV, ainsi que Korotoumou Djilla de Joliba TV. En Presse écrite en ligne, les récipiendaires sont Kadia Afanou Doumbia de Malijet, Assétou Diarra de Nouvelles du Mali et Maïmouna Sow de L'Essor. En Radio, les prix ont été remportés par Abdourahmane Bamba de Siguida Nièta Ganadougou Fen Kolo à Sikasso, Maïmouna Ibrahim Maïga de Radio Klédu et Mamadou Komina de Radio Kaoural à Mopti. Enfin, dans la catégorie Presse écrite, les lauréats sont Aminata Agaly Yattara de Mali Tribune, Fatoumata Traoré dite Adja et Mariétou Dombolo Konaté de L'annonceur.

La cérémonie a également été l'occasion de présenter la synthèse des

trois rapports de monitoring de l'inclusion de dix services télévisuels de Bamako, réalisés par le chef du Centre de monitoring et de contrôle des médias de la HAC, Niaza Coulibaly. Ces rapports ont mis en évidence un faible niveau d'inclusion dans les programmes des médias. En récompensant les professionnels des médias qui font preuve d'inclusion dans leurs programmes, ce concours contribue à sensibiliser et à encourager l'ensemble du secteur médiatique malien à promouvoir une plus grande diversité et une meilleure représentativité au sein de leurs contenus. Les intervenants ont exhorté les journalistes à consentir davantage d'efforts dans l'amélioration de l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap (PVH) dans leur organe de presse. Ils souhaitent que les journalistes tiennent compte des préoccupations de ces groupes, leur donnent plus d'opportunités d'emploi et leur permettent un meilleur accès à l'information.

Le ministre Alhamdou Ag Ilyène a souligné l'importance de l'inclusion en déclarant : «Il faut inclure, inclure et inclure jusqu'à terrasser l'exclusion». Cette déclaration met en évidence l'urgence de l'inclusion dans tous les aspects de la société, y compris dans le domaine des médias.

Lors de la soirée, la musique de la kora de Madina Ndiaye, une artiste aveugle, a agrémenté l'événement. Elle a appelé à une union sacrée autour des personnes vivant avec un handicap, soulignant ainsi l'importance de la solidarité et de l'inclusion.

La Primature a été représentée à la cérémonie par la Cellule Communication et Relations publiques. Cela montre l'engagement du gouvernement à soutenir cette cause et à promouvoir l'inclusion dans tous les domaines de la société, y compris au sein de l'administration publique.

Arouna Sidibé



Festival culturel Ogobagna : Clap de fin pour la 9ème édition



Le dimanche 28 janvier 2024, le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly GUINDO, a présidé la cérémonie de clôture de la 9ème édition du festival culturel dogon Ogobagna à la Place du Cinquantenaire. Cette cérémonie a été marquée par la présence de plusieurs membres du gouvernement, des ambassadeurs, des représentants de chancelleries ainsi que d'autres personnalités publiques maliennes et étrangères.

La cérémonie a également compté la participation du ministre de la Refondation de l'État, M. Ibrahim Ikassa Maiga. Sous la présidence du ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly GUINDO, cet événement a réuni plusieurs membres du gouvernement et d'autres personnalités.

Le festival culturel Ogobagna a été

officiellement lancé le 22 janvier 2024 par le Premier ministre, Dr Chogiel Kokala MAÏGA. Cette 9ème édition a été placée sous le thème «La contribution des institutions et mécanismes endogènes dans la refondation de la gouvernance publique au Mali».

Ce festival a été l'occasion de célébrer la richesse de la culture dogon et de mettre en avant les institutions et les mécanismes endogènes qui jouent un rôle clé dans la gouvernance publique au Mali. Pendant plusieurs jours, des spectacles, des expositions, des conférences et d'autres activités culturelles ont été organisés pour promouvoir l'art, la musique, la danse et l'artisanat dogon.

La présence des membres du gouvernement, des ambassadeurs et d'autres personnalités publiques témoigne de l'importance accordée à la culture et à la valorisation du

patrimoine malien. Le festival Ogobagna a permis de renforcer les liens entre les différentes communautés et de favoriser les échanges culturels entre le Mali et d'autres pays.

La clôture de cette 9ème édition marque la fin d'un événement culturel majeur qui a su mettre en lumière la richesse et la diversité de la culture dogon. Les organisateurs du festival se sont réjouis du succès de cette édition et ont exprimé leur gratitude envers tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Le festival culturel Ogobagna continuera de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la culture malienne et dans la préservation du patrimoine dogon. Rendez-vous est pris pour la prochaine édition qui promet déjà d'être encore plus riche en découvertes culturelles et en échanges enrichissants.

Fatou Sissoko

Gaza : Jaaraama Afrique du Sud !



« La femme de César ne doit pas être soupçonnée ! »

Tout le monde connaît cette phrase, rapportée par Plutarque, par laquelle Jules César signifie à sa femme qu'elle ne doit pas seulement être honnête, mais qu'elle doit, aussi, en avoir l'apparence. Cette expression s'applique parfaitement aujourd'hui au gouvernement israélien et à son comportement face aux populations de Gaza.

« Un renversement du monde ! »

C'est en effet sur les malheurs subis par les minorités juives en Allemagne notamment où elles ont été victimes de graves sévices et d'exterminations systématiques et planifiées que les initiateurs de l'état d'Israël s'étaient fondés pour justifier la nécessité de la création d'un « foyer national juif », même si ce fut aux dépens d'un autre peuple, et il est donc paradoxal que le même état ait un comportement

qui puisse faire penser qu'il commet lui aussi un crime de génocide. Sans même attendre le verdict de la Cour Internationale de Justice de La Haye, on peut dire que la seule possibilité de cette accusation implique un soupçon de forfaiture.

En attrayant Israël devant la plus haute juridiction internationale le gouvernement sud-africain a provoqué un « renversement du monde » selon l'expression du journaliste Edwy Plénel qui déplore « l'usage à géométrie variable que l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique font des valeurs universelles dont ils se réclament ». Où sont passés en effet ceux-là qui se présentent comme les promoteurs des Droits de l'Homme et les gardiens de son état civil, qui n'ont soufflé mot sur le procès de La Haye dont leurs médias ne relayent que timidement le déroulement ? On peut même dire qu'au-delà de leur silence assourdissant, ils sont les complices de l'état israélien

puisque aucun d'eux n'a pris des sanctions ou des mesures de rétorsion contre lui ou boycotté ses produits, et qu'ils continuent, malgré les protestations d'une partie de leur opinion, à lui fournir des armes dont ils savent pertinemment qu'elles sont destinées à réprimer le peuple palestinien. L'Allemagne, dernière venue dans cette course à l'armement, s'apprête à livrer 10.000 obus de chars à Israël.

Une génération anéantie !

Après plus de trois mois d'une guerre menée par une des armées les plus sophistiquées du monde sur un territoire dont la densité de population dépasse 6000 hab/km² (c'est comme si le Sénégal comptait 1 milliard 200 millions d'habitants !) -force est de reconnaître que la cible de l'état hébreu n'est plus le seul Hamas mais le peuple palestinien tout entier. Le Premier Ministre israélien l'a d'ailleurs reconnu en termes révélateurs en parlant

de « guerre sainte », alors que c'est précisément le reproche qui a conduit les Occidentaux à jeter l'opprobre sur le Hamas. Ce qui se passe à Gaza est à la fois une opération de déshumanisation et de destruction d'une communauté. La déshumanisation c'est le mépris culturel, la faim, la famine même selon le PAM, le froid, le traumatisme pour tous les Gazaouis, c'est l'humiliation que subissent les prisonniers civils, qui ne sont coupables d'aucun crime, exposés nus comme des butins de guerre, celle des femmes qui accouchent dans la boue, dans des abris provisoires, qui après leurs règles ne peuvent pas procéder à leur toilette rituelle, ce qui est une tragédie pour une musulmane... La destruction c'est l'élimination des journalistes [119 depuis le début de la guerre] témoins extérieurs de cette tragédie ciblés systématiquement par les missiles israéliens, ce sont ces 65.000 blessés et surtout ces 25.000 morts, dont près de la moitié sont des enfants, ce qui a fait dire qu'à Gaza les Israéliens ont anéanti toute une génération...

L'ère de l'inaptocratie...

C'est donc un pays africain qui a

pris le risque d'affronter les lobbies israéliens et de fâcher les puissances occidentales en montant au charbon. Mais en vérité aucun pays n'était mieux placé que l'Afrique du Sud pour mener ce combat parce que, ce faisant, elle dénonce des crimes dont elle a souffert, et c'est sans doute pour cette raison que les juifs sud-africains ont soutenu l'initiative de leur gouvernement. C'est aussi pour les responsables sud-africains et leur peuple un moyen de témoigner leur fidélité à Mandela qui n'a jamais accepté de se compromettre avec le gouvernement de l'état hébreu.

Dès lors qu'importe le verdict ! La Cour Internationale de Justice n'a pas d'armée pour faire appliquer ses décisions et ne réussira pas là où a échoué l'ONU, puisque l'état d'Israël est la nation au monde la plus souvent condamnée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ce qui est important c'est que le dossier présenté par l'Afrique du Sud, qui est apparu aux yeux de tous comme un dossier solide, a fait la preuve que ce qui se passe à Gaza est « un désastre sans précédent », comme l'avait affirmé le Secrétaire Général des Nations Unies et

comme l'ont confirmé les observateurs encore présents sur le terrain [(UNHCR, Croix Rouge, Médecins du Monde...)]. Ce qui est important c'est qu'Israël ait été soumis à quelque chose qui rappelle le « name and shame » américain, pour un crime dont il n'aurait jamais dû être soupçonné.

Ce qui a manqué à ce procès, c'est un soutien plus visible et plus concret de l'Union Africaine qui, au nom de toutes les injustices subies par ses populations, aurait dû y figurer comme partie civile. C'est sur le territoire africain, contre les Hereros et les Namas de Namibie, entre 1904 et 1908, que fut commis le premier génocide de l'ère moderne, crime perpétré par des officiers allemands et dont s'inspireront les nazis quelques dizaines d'années plus tard.

Malheureusement pour nous, il n'y a plus de leaderships africains de la trempe de Nasser, Ben Bella, Lumumba, Nkrumah, Sankara ou Mandela, nous sommes entrés dans l'ère de l'inaptocratie, celui des régimes où les gens élus sont les moins compétents...

Fadel Dia



Interview de Hanane Thamik : La vision chinoise des droits de l'homme reflète la perspective chinoise des droits de l'homme dans son contexte socio-économique



L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme unique en son genre. Il incite chaque État membre à procéder tous les quatre ans et demi à une évaluation par les pairs de son bilan en matière de droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a officiellement commencé le 23 janvier l'Examen périodique universel de la Chine. Hanane Thamik, représentante du Maroc auprès des Nations Unies, a mis en évidence, lors d'une interview, la vision chinoise des droits de l'homme et du système théorique des droits de l'homme. À son avis, la vision chinoise des droits de l'homme reflète la perspective chinoise des droits de l'homme dans son contexte socio-économique. « Le concept des droits de l'homme à la chinoise reflète la perspective

chinoise des droits de l'homme dans son contexte socio-économique. Il met l'accent sur l'intégration des principes des droits de l'homme au stade de développement, aux valeurs culturelles et aux priorités sociétales uniques du pays. La Chine fait valoir qu'une approche universelle des droits de l'homme pourrait ne pas convenir à toutes les nations en raison de la diversité des circonstances historiques, culturelles et économiques. L'idée est d'adapter la promotion des droits de l'homme aux besoins et conditions spécifiques de la Chine, en garantissant que le développement et le progrès se produisent d'une manière cohérente avec son propre contexte. Le système théorique des droits de l'homme en Chine intègre un mélange de principes universels et de considérations contextuelles.

Il accorde de l'importance au développement économique et social en tant que composante intégrante des droits de l'homme, considérant l'amélioration du niveau de vie, l'éducation et les soins de santé comme des droits essentiels. La Chine soutient que répondre aux besoins fondamentaux et sortir les gens de la pauvreté sont des étapes fondamentales vers la réalisation d'objectifs plus larges en matière de droits de l'homme. Essentiellement, le concept des droits de l'homme à la chinoise cherche à harmoniser les valeurs universelles avec les conditions spécifiques du pays, reconnaissant que la poursuite des droits de l'homme doit s'aligner sur les réalités du paysage socio-économique chinois », a exprimé Hanane Thamik.

Source : cgtn.com

CAN Cote d'Ivoire 2023

La contribution de Sangaré Sidiki Boubacar

Le Président Sangaré Sidiki Boubacar, en sa qualité de Président de l'OMEX (Organisation Mondiale des Experts) et du parti BSS (Base Sociale pour la Solidarité), a récemment attiré l'attention lors de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 en Côte d'Ivoire.

En soutien à la jeunesse malienne vivant en Côte d'Ivoire, le Dr. Sangaré Sidiki Boubacar a généreusement offert une enveloppe d'un million de Francs CFA afin de leur permettre d'assister aux matchs du Mali à Korhogo et San Pedro. Mercredi dernier, il s'est rendu à San Pedro pour assister au match opposant le Mali à la Zambie.

Dans l'après-midi du samedi 26 janvier 2024, le Dr. Sangaré Sidiki Boubacar a rendu visite à l'association des journalistes sportifs du Mali dans leur quartier général à Koumassi. Pendant une trentaine de minutes, il a chaleureusement échangé avec ses confrères, en présence du Président Oumar Baba Traoré. Il leur a souhaité la bienvenue en terre ivoirienne et a réaffirmé son soutien en leur remettant une enveloppe d'un million de Francs CFA.

Profitant de cette visite, le Dr. Sangaré Sidiki Boubacar a adressé un message aux journalistes, aux supporters maliens et ivoiriens, soulignant l'harmonie qui règne entre les deux pays frères. Il a appelé tous les Maliens et Ivoiriens à faire preuve d'esprit sportif et de cohésion sociale, rappelant que le football n'est qu'un jeu.

Il convient de rappeler que SEM Sangaré Sidiki Boubacar préside l'OMEX depuis 2020. En reconnaissance de son courage et de son dévouement, les autorités ivoiriennes l'ont fait Chevalier de l'Ordre National de Côte d'Ivoire. En 2019, il a fondé le mouvement BSS qui est devenu par la suite un parti politique, la Base Sociale pour la Solidarité. Il a reçu de nombreuses distinctions internationales, dont le titre



de Docteur Honoris Causa de la Glory International University de Californie, décerné le vendredi 17 novembre 2023 à Abidjan. Cette université américaine lui a décerné ce diplôme honorifique en reconnaissance de son engagement

pour le bien-être des populations de plusieurs pays africains.

Le Président Sangaré Sidiki Boubacar, en sa qualité de Président de l'OMEX et du parti BSS, continue de démontrer son engage-



ment en faveur de la jeunesse malienne et de renforcer les liens entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Sa présence remarquée lors de la CAN Côte d'Ivoire 2023 témoigne de son soutien indéfectible au sport et à la solidarité entre les nations africaines. De plus, en tant que fervent supporter du Mali, il s'est rendu à San Pedro pour assister au match opposant le Mali à la Zambie.

Le Président Sangaré a également rendu visite à l'association des journalistes sportifs du Mali, située dans la commune de Koumassi. Lors de cette visite, il a échangé chaleureusement avec les membres de l'association, notamment avec le Président Oumar Baba Traoré. Il leur a souhaité la bienvenue en terre ivoirienne et a réaffirmé son soutien en leur offrant une enveloppe d'un million de Francs CFA.

Profitant de cette visite, le Président

Sangaré a adressé un message aux journalistes et aux supporters maliens et ivoiriens, les invitant à faire preuve de fair-play et de cohésion sociale. Il a souligné l'importance de l'harmonie entre les peuples maliens et ivoiriens, affirmant que les deux pays sont frères et sœurs. Selon lui, le football n'est qu'un jeu et il est essentiel de le vivre dans un esprit de camaraderie.

Il est important de rappeler que SEM Sangaré Sidiki Boubacar préside l'organisation mondiale des experts (OMEX) depuis 2020. Grâce à son courage et à son dévouement, les autorités ivoiriennes lui ont décerné le titre de Chevalier de l'ordre national de Côte d'Ivoire. En 2019, il a fondé le mouvement BSS, qui est devenu par la suite un parti politique axé

sur la solidarité sociale. Il a également reçu de nombreuses distinctions internationales, dont le titre honorifique de Docteur Honoris Causa de Glory International University de Californie, qui lui a été décerné le vendredi 17 novembre 2023 à Abidjan. Cette distinction récompense son engagement en faveur du bien-être des populations de plusieurs pays africains.

Le Président Sangaré Sidiki Boubacar s'est montré très actif et engagé pendant la CAN Côte d'Ivoire 2023 en soutenant la jeunesse malienne et en encourageant l'harmonie entre les peuples. Son dévouement et son engagement en faveur du bien-être des populations lui ont valu de nombreuses distinctions et reconnaissances internationales.

Fatou Sissoko



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous ne semblez pas être une personne très ambitieuse. Pour vous, l'essentiel est d'avoir un travail qui subvient à vos besoins. Avez-vous pensé à un plan de carrière ? À comment évoluer afin de grimper les échelons ? Il serait temps d'y penser sérieusement, autrement vous risqueriez de vous retrouver au bas de l'échelle pendant que les autres atteindront les sommets, et ça ne vous plairait certainement pas.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous avez du mal à communiquer avec vos collègues, la faute sans doute à un manque de disponibilité. Et si, plutôt que de rester enfermé dans votre bureau, vous ouvriez la porte de ce dernier ? Parler reste la clé pour avancer et désamorcer certaines situations, que ce soit en couple ou au travail. Alors, faites profil bas quand il le faut, et faites plus d'efforts quand il s'agit de travailler en équipe.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Si la peur de la routine peut vous effrayer, vous ressentez le besoin de vous centrer sur des tâches importantes quoique répétitives. Vous éprouvez une grande joie à travailler dans ces conditions, et personne ne trouve rien à redire à votre travail. Il se peut que vos perspectives de carrière soient beaucoup plus nettes après cela. Les encouragements de vos proches vous seront très précieux.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Il semblerait que le salariat ne vous tente plus beaucoup. La hiérarchie et tout ce que cela implique vous exaspèrent et vous irritent au plus haut point. Vous voulez être votre propre patron, et travailler selon vos propres règles, sans rendre de comptes à personne. Vous aimeriez aussi avoir des horaires flexibles. Le hic, c'est que vous ne savez pas comment. Mais ne vous précipitez pas : posez-vous les bonnes questions avant un tel changement.



Lion (22 juillet - 23 août)

Aujourd'hui, vous aurez peut-être l'impression d'être dans un léger brouillard, ce qui vous empêche de vous concentrer pendant de longues périodes. Vos pensées semblent s'estomper et se perdre dans votre esprit. Cela pourrait nuire à votre productivité et rendre cette situation très frustrante pour vous. Stress et anxiété peuvent perturber votre équilibre au travail, prenez du temps pour vous et tout devrait rentrer dans l'ordre.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Dans un environnement professionnel exigeant, il est particulièrement aidant de rester fidèle à ses valeurs. Votre intégrité et vos principes sont des atouts précieux. N'hésitez pas à défendre ce en quoi vous croyez, même lorsque la pression est forte. Cela renforcera non seulement votre crédibilité, mais créera aussi un environnement de travail où l'authenticité sera valorisée. Face aux obstacles au travail, ne craignez pas d'explorer de nouvelles solutions.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Votre petite vie rangée vous convient telle qu'elle est. Vous avez peur du changement au point de ne jamais prendre de risques. Pourtant, c'est souvent en prenant des risques que l'on obtient ce qu'on veut, à condition que les risques soient calculés, bien sûr. Si vous restez dans votre zone de confort, vous pourriez ne jamais évoluer, alors prenez ces risques qui vous font tant peur, et visez encore plus haut, vous le méritez.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre sens inné de l'organisation devient le maître d'œuvre de la productivité. Harmonisez vos compétences récemment consolidées avec des éléments plus créatifs et moins codifiés. Triez méthodiquement les priorités tout en permettant à votre sens de l'improvisation de s'exprimer dès lors que l'opportunité se présente. Le résultat final sera un concentré d'efficacité et d'innovation, si vous arrivez à vous faire confiance.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Au bureau, votre efficacité n'est plus à prouver ; votre direction sait qu'elle peut compter sur vous à tout moment. Il vous reste quelques efforts à faire lorsque vous réalisez des travaux d'équipe. Vous appréciez mener votre barque en solitaire, mais certains projets nécessitent d'être à plusieurs. Prenez sur vous, partagez vos compétences et votre expérience et retirez-en le meilleur. Bien entourés, nous réussissons toujours mieux.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Abordez les défis professionnels avec un esprit de renouveau, et n'hésitez pas à sortir de votre zone de confort. Votre capacité à réinventer les situations peut donner naissance à des opportunités riches de sens et à des projets qui capteront l'attention de votre communauté professionnelle. Montez en compétences dans des domaines que vous ne maîtrisez pas encore. Elles vous serviront à mener à bien ces projets, et ce, de manière autonome.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Grâce à votre persévérance et votre patience, vous verrez l'aboutissement d'un projet d'envergure. Savourez votre réussite, vous le méritez. Votre capacité à bien communiquer vos idées est un sérieux atout. Cela permet à votre entourage professionnel de travailler avec efficacité et organisation. Vous privilégiez le collectif et déléguez sans problème, une attitude appréciée tant par vos collègues que par votre hiérarchie.



Poisson (19 février - 21 mars)

Votre sens de la diplomatie sera prochainement mis en avant. Abordez les situations délicates au travail avec tact. Votre capacité à naviguer habilement dans les relations professionnelles peut ouvrir des portes vers des collaborations enrichissantes et des opportunités de croissance. Soyez à l'écoute des besoins de votre équipe et/ou de vos collaborateurs proches. Ils pourront constituer des piliers solides pour mettre en œuvre des solutions de crise.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 Malikilé</p> <p>KASSOUB invite les acteurs de la justice à la pédagogie à l'Assemblée</p> <p>Kamena lève le voile!</p>	<p>1274 Malikilé</p> <p>Commission de finalisation du projet de Constitution: Le rêve brisé</p> <p>Les enfants de Badalabougou servis</p>	<p>1275 Malikilé</p> <p>5ème édition de la Nuit de l'Entrepreneuriat: Un rendez-vous d'affaires et de partage d'idées novatrices</p> <p>Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</p>	<p>1276 Malikilé</p> <p>Mali: Baron Diop: Mousa Faki Mahamat reçu par Assimi Goïta</p> <p>Amadou Dicko aux Nations Unies: La grosse arnaque!</p>
<p>1277 Malikilé</p> <p>Division des Fonctions d'Aménagement et de planification des forêts et de la faune: La Visiteuse Générale d'origine</p> <p>Projet SWVEDO et autonomisation des femmes: 242 filles et femmes installées</p>	<p>1278 Malikilé</p> <p>ALGE: Me Moustapha Cissé, l'homme de la situation</p> <p>Economie et gestion: Fcfa ou monnaies nationales. De quoi ont peur les pays de la zone franc?</p>	<p>1279 Malikilé</p> <p>Le responsable des Droits de l'Homme persona non grata</p> <p>Montaga Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</p>	<p>1280 Malikilé</p> <p>Deg élèves exposés à la querelle populaire</p> <p>Les travaux débuts aujourd'hui!</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23